EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/01/16

Reçu en Préfecture le : 26/01/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 25 janvier 2016
D-2016/32

Aujourd'hui 25 janvier 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Madame Magali FRONZES, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Yassine LOUIMI

Activité centre d'appels et assistance. Marché 2014-423. Avenant n° 1. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La disponibilité et la continuité de service du système d'information municipal nécessitent une organisation performante et rigoureuse d'assistance aux utilisateurs, de gestion et de résolution des incidents, sur un périmètre grandissant de plus de 5200 stations de travail informatiques et d' autant de téléphones fixes, répartis sur l'ensemble des services municipaux, des écoles primaires et des établissements du CCAS.

Pour répondre à la croissance de cet environnement technique et à sa dispersion géographique, la Direction Générale de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information fait appel à des prestataires spécialisés en leur fixant des objectifs de niveaux de service et de maîtrise des coûts. La normalisation et le pilotage des fonctions de gestion et d'administration permettant d'améliorer de manière significative la collecte et l'analyse des indicateurs de performance de cette activité.

Par la délibération n°2014/469 du 29 septembre 2014 vous avez autorisé la Ville de Bordeaux à constituer un groupement de commandes avec le CCAS afin de globaliser les besoins communs dans un seul cahier des charges.

Un appel d'offres ouvert a été lancé dont l'objet est la fourniture de prestations d'assistance aux utilisateurs, de maintenance et de gestion des changements sur l'environnement poste de travail du système d'information de la Ville et du CCAS de Bordeaux.

A l'issue de cette procédure la Commission d'Appel d'Offres a attribué les quatre lots composant la consultation et par délibération n°2014/699 du 15 décembre 2014, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

- Lot n°1 : Activité Centre d'Appels et Assistance avec la société PROSERVIA - Marché n°2014-423,

- Lot n°2 : Maintenance et réparation des postes de travail et périphériques – matériel informatique avec la société SPIE INFOSERVICES - Marché n°2014-424,

- Lot n°3 : Maintenance des matériels téléphoniques et périphériques associés– téléphonie traditionnelle avec la société PROSERVIA - Marché n°2014-425,

- Lot n°4 : Gestion des changements et prestations d'assistance avec la société ATS - Marché n°2014-426.

Ces marchés à bons de commande ont été conclus sans montant minimum ni montant maximum, pour une durée de quatre ans à compter de leur date de notification.

A ce jour, la Ville de Bordeaux et la société PROSERVIA, titulaire de son marché n° 2014-423 « Activité Centre d'Appels et Assistance » souhaite conclure un avenant audit marché.

En effet, dans le cadre du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), les pénalités applicables en cas de retard dans l'exécution des prestations sont celles visées au Cahier des Clauses Administratives Générales Technique de l'Information et de la Communication (CCAG TIC).

Bien qu'elles soient applicables ainsi rédigées, la Ville de Bordeaux et son prestataire PROSERVIA souhaite les préciser pour les rendre plus lisibles et en faciliter l'application si nécessaire.

Ainsi, l'avenant 1 proposé modifie en ce sens l'article 13.1 relatif aux pénalités du CCAP du marché visé.

Il est précisé que cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 au marché 2014-423.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 janvier 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE